EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21e séance du mercredi 13 juin 2018

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/04 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial » ;
2. de créer un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs, remplissant des buts visant à une meilleure intégration des enfants allophones de 3 à 4 ans et leurs parents les mères en particulier ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter les montants nécessaires aux nouveaux projets à hauteur maximale de CHF 350'000.- sur l'actuelle législature dont une nouvelle subvention à la rubrique 5900.319 «Impôts, taxes et frais divers » afin de doter ce fonds d'un capital de CHF 50'000.– par année sur trois ans et renouvelable par voie budgétaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi treize juin deux mil dix-huit.

La présidente :

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

La secrétaire :

580